

Cahier des charges pour l'organisation des championnats suisses juniors des catégories M15 – M23 / 1e & 2e journées CHSJ

Juin 2017

D'après le règlement de volleyball, la CCHI et la CR édictent la directive suivante :

Toutes les désignations de personnes (joueur, entraîneur, etc.) valent pour les personnes de sexe masculin et de sexe féminin.

Avant-propos

Les CHSJ des catégories M15-M23 sont organisés d'après un nouveau mode depuis 2017. Pour les deux premières journées, Swiss Volley recherche de nombreux organisateurs (16 pour la 1e journée des CHSJ et 8 pour la 2e journées des CHSJ).

Les objectifs primaires des deux journées des CHSJ est d'accueillir les équipes participantes dans un cadre digne d'un championnat suisse. C'est pourquoi il est important que les protocoles des tournois soient respectés et que la couverture médiatique soit suffisante. Swiss Volley soutient les organisateurs dans ces tâches.

Nouvellement, tout club ou personne naturelle ou juridique peut dès à présent se proposer pour organiser un tournoi des CHSJ (pour les deux journées), indépendamment de sa participation aux CHSJ ou non. Les exigences pour cette organisation sont nettement moins élevées que pour les CHSJ jusqu'à présent. Il est donc maintenant possible pour des plus petits clubs également d'organiser une partie des CHSJ.

Les points obligatoires suivants doivent être pris en compte lors de la candidature:

- Le club doit avoir accès à une salle triple avec au minimum sept mètres de hauteur (envoyer les plans) et des gradins. Les coûts de location de la salle seront couverts par les frais d'inscription des équipes (CHF 100-150/ équipe).
- L'organisation durant la journée du tournoi nécessite une chef de salle, un responsable des médias et des marqueurs (12 matchs sur 2 terrains) en salle. La CRA ou la CFA convoque les arbitres. Les frais des arbitres sont à la charge des équipes.
- Les organisateurs doivent respecter le déroulement du tournoi selon le protocole.
- L'organisateur a besoin de temps pour la préparation et la clôture du tournoi d'après les points dans le texte.

Nous espérons que tu sois intéressé par l'organisation d'un tournoi et attirons ton attention sur les directives dans le texte ci-joint. Elles décrivent chaque point important pour la candidature en détails. Elles feront également partie du contrat entre Swiss Volley et l'organisateur.

Sommaire

1	BASES.....	4
1.1	MODE CHSJ 2018.....	4
1.1.1	Règles du jeu.....	4
1.1.2	Attribution des points.....	4
1.1.3	Composition des équipes	4
1.2	DATES	5
2	ORGANISATION	5
2.1	DROITS DES ORGANISATEURS	5
2.2	PERSONNE DE CONTACT	5
2.3	COMITÉ D’ORGANISATION	5
2.4	CADEAUX SOUVENIR ET DIPLÔMES POUR LES ÉQUIPES.....	5
2.5	DISTINCTIONS JOUEURS (ÉLECTION MVP)	6
2.6	COOL & CLEAN	6
2.7	RÉMUNÉRATION DES ARBITRES	6
2.8	RAPPORT FINAL.....	6
3	EXIGENCES INFRASTRUCTURES.....	6
3.1	TERRAIN DE JEU	6
3.2	GRADINS	7
3.3	ZONE VIP	7
3.4	VESTIAIRES.....	7
3.5	SALLE POUR CONTRÔLE ANTI-DOPAGE.....	7
3.6	COURT LAYOUT.....	7
3.7	SYSTÈME DE BANDEROLES.....	7
3.8	BALLONS	7
3.9	CONNECTION INTERNET.....	8
3.10	PLACES DE PARC.....	8
3.11	SIGNALISATION	8
4	ORGANISATION EN SALLE	8
4.1	RESPONSABLE DE LA SALLE	8
4.2	SPEAKER	8
4.3	RESPONSABLE DES MÉDIAS.....	9
4.4	PHOTOGRAPHE	9
4.5	MARQUEUR / TABLEAU DE POINTS / LIVE-TICKER	9
4.6	SERVICE D’URGENCE MÉDICALE.....	9
4.7	SÉCURITÉ.....	9
4.7.1	Accès à l’aire de compétition	9
5	PRESCRIPTIONS POUR LE DÉROULEMENT	10
5.1	INSCRIPTION DES ÉQUIPES.....	10
5.2	INVITATION DES ÉQUIPES	10
5.3	CHECK-IN / LICENCES / LISTES D’ÉQUIPES / CODE DE CONDUITE.....	10
5.4	TECHNICAL MEETING POUR LES ÉQUIPES	10
5.5	JURY DE LA COMPÉTITION	11
5.6	FEUILLES DE MATCH ET DE POSITIONS	11

5.7	SERVICE DE RÉSULTATS	11
5.8	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE OFFICIELLE	11
5.9	CHECK-OUT DES ÉQUIPES	12
6	RESTAURATION	12
6.1	ÉQUIPES	12
6.2	ARBITRES	12
7	ARBITRES.....	12
7.1	CONVOCATION	12
7.2	NIVEAU ET INTERVENTIONS DES ARBITRES.....	13
7.3	CHEF DES ARBITRES.....	13
7.4	CONTRÔLE DES LISTES D'ÉQUIPES & LICENCES	13
7.5	FEUILLES DE MATCH ET DE POSITIONS	13
7.6	TECHNICAL MEETING DES ARBITRES.....	14
7.6.1	Règles de jeu officielles	14
7.6.2	Règles spéciales M15.....	14
7.6.3	Discipline.....	14
7.6.4	Indications des responsables de la relève sur la ligne technique.....	14
8	MARKETING	15
8.1	SPONSORS DE LA FÉDÉRATION	15
8.1.1	La Mobilière	15
8.1.2	Ferrero	15
8.2	STANDS DE LA FÉDÉRATION	15
8.3	OBLIGATION D'INFORMER SWISS VOLLEY	15
9	MÉDIAS ET COMMUNICATION	15
9.1	RESPONSABLE DES MÉDIAS.....	15
9.2	PHOTOGRAPHE	15
9.3	LOGOS	16
9.4	SITE INTERNET / PAGE FACEBOOK / HASHTAGS.....	16
10	FINANCES	16
10.1	FRAIS D'INSCRIPTION / CAUTION	16
10.2	FACTURATION.....	16
10.3	INDEMNITÉS DU CHEF DES ARBITRES ET DES ARBITRES	16
11	RAPPELS, SANCTIONS ET PROTÊTS.....	16
12	DISPOSITIONS FINALES.....	17
13	CONTRAT.....	17
13.1	ANNULATION ANTICIPÉE DU CONTRAT.....	17

1 Bases

Chaque club ou personne naturelle ou juridique peut poser une candidature pour l'organisation d'une 1e et/ou 2e journée des CHSJ. Une candidature peut être déposée même si le club ne participe pas aux CHSJ.

Ce cahier des charges sert de base pour la collaboration entre l'organisateur et Swiss Volley (SV). Les championnats suisses juniors (CHSJ) sont des manifestations de SV. Les CHSJ sont organisés par la commission de la relève (CR). Celle-ci a attribué la réalisation des CHSJ à SV lors de la séance du 15.05.2017.

Bases:

- Charte éthique de Swiss Volley:
http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/01.6_f_Ethik-Charta.pdf
- Règlement de volleyball (RV):
http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/Volleyballreglement_17-18_f.pdf
- Règles officielles du volleyball:
<http://www.volleyball.ch/fr/swiss-volley/services/downloads/reglements/>
- Code de conduite:
http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/2018_NSM_Verhaltenskodex_FR.pdf
- Liste des dates actuelles, dates importantes:
http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/Wichtige_Daten_Dates_importantes_05.pdf

1.1 Mode CHSJ 2018

Les CHSJ des catégories M15 à M23 durent 4 jours, répartis sur trois weekends.

Autorisations de jouer, répartition des groupes, plan des matchs, etc. sont déterminés dans le mode 2018:
http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/2018_NSM_Modus_FR_01.pdf

Si aucun organisateur n'est trouvé, un organisateur (2 groupes, 8 équipes) sera tiré au sort parmi les équipes participantes. Les équipes qui ont déjà organisé ou qui vont organiser une journée de match des CHSJ cette année ne seront pas intégrées au tirage au sort.

Les coûts d'une éventuelle location de salle seront couverts par les frais de participation des équipes.

1.1.1 Règles du jeu

La commission de la relève indoor (CRI) de SV détermine définitivement les modalités du déroulement, le plan des matchs, le protocole du tournoi et de jeu et les règles de jeu.

Les règles officielles du volleyball (y compris les règles particulières pour la catégorie M15 filles et garçons) font foi.

1.1.2 Attribution des points

Le système des points selon le RV art. 32 fait foi.

1.1.3 Composition des équipes

Une équipe est composée de maximum 17 personnes: 12 joueurs et 5 officiels (p.ex. 1 Headcoach, 2 coachs assistants, physio et médecin).

Les parents/connaissances ne peuvent pas faire partie du contingent de l'équipe même si le nombre maximum de personnes n'a pas été atteint. L'organisateur ne prend pas en charge ces personnes (p.ex. repas).

1.2 Dates

Les dates des matchs ont été déterminées lors de la séance de la CRI du mois de mai et publiées sur le site internet de SV: <http://www.volleyball.ch/fr/volleyball/championnats/chs-juniors/saison-20172018/>

Ve, 15.12.2017	Délai d'inscription pour l'organisation volontaire d'un tournoi de la 1e journée des CHSJ
Lu, 18.12.2017	Attribution des tournois organisés volontairement de la 1e journée des CHSJ
Ve, 22.12.2017	Éventuelle attribution des tournois tirés au sort pour la 1e journée des CHSJ
Di, 18.02.2018	1e journée CHSJ
Lu, 19.02.2018	Délai d'inscription pour l'organisation volontaire d'un tournoi de la 2e journée des CHSJ
Ma, 20.02.2018	Attribution des tournois organisés volontairement de la 2e journée des CHSJ
Ve, 23.02.2018	Éventuelle attribution des tournois tirés au sort pour la 2e journée des CHSJ
Di, 18.03.2018	2e journée CHSJ

2 Organisation

Un club ou une personne naturelle ou juridique qui organise (de manière volontaire ou par tirage au sort) un tournoi de la 1e ou de la 2e journée des CHSJ est considéré comme organisateur par SV.

2.1 Droits des organisateurs

Les recettes dûes au sponsoring, à la vente de programmes et à la cantine/buvette reviennent à l'organisateur. L'organisateur peut demander des comptes aux équipes qui causent des dommages à l'infrastructure et au matériel.

2.2 Personne de contact

L'organisateur doit définir une personne de contact pour Swiss Volley et pour les équipes. La communication entre l'organisateur et Swiss Volley se fait toujours par le biais de cette personne.

S'il n'y a pas de comité d'organisation ou d'autres chefs de ressorts, l'organisateur doit s'assurer que toutes les questions peuvent être répondues par cette personne de contact à l'avance et le jour du tournoi en allemand, en français et si possible aussi en italien.

2.3 Comité d'organisation

Un comité d'organisation (CO) peut être formé au sein du club organisateur. La personne de contact doit faire partie du comité d'organisation.

Le CO peut nommer d'autres chefs de ressorts qui sont, par leur fonction, personnes de contact pour Swiss Volley et les clubs. La communication avec les clubs doit se faire dans les langues nationales allemand, français et si possible italien.

2.4 Cadeaux souvenir et diplômes pour les équipes

Tous les participants qui jouent lors de la 1e journée des CHSJ reçoivent un cadeau souvenir de SV sous la forme d'un t-shirt Ferrero. Ceux-ci sont livrés à l'organisateur par Swiss Volley.

L'organisateur remet un diplôme à toutes les équipes éliminées. SV met un modèle de diplôme à disposition. Le cadeau souvenir et le diplôme sont distribués par l'organisateur lors de la cérémonie de clôture.

2.5 Distinctions joueurs (élection MVP)

L'élection du MVP est réservé au Final Four et à la Mobilière.

L'organisateur a tout de même la possibilité, après accord de SV, d'attribuer certaines distinctions lors de la cérémonie de clôture (p.ex. meilleur attaquant, meilleure passeuse, etc.).

2.6 Cool & Clean

Lors des CHSJ, SV collabore avec «cool and clean», le programme de prévention national de Swiss Olympic. Aux CHSJ, SV s'engage pour la protection contre la fumée passive et l'application de la protection de la jeunesse contre l'alcool.

Afin d'atteindre ces objectifs et de protéger la jeunesse, du matériel informatif, de promotion et de signalisation est mis à disposition de l'organisateur par «cool and clean».

Ce matériel est à la disposition de l'organisateur et ne doit pas être rendu après la fin du tournoi.

2.7 Rémunération des arbitres

Les arbitres sont rémunérés par l'organisateur selon le RV annexes 12 et 13.

La répartition de la rémunération est réglée comme suit:

- Les frais de restauration sont pris en charge par l'organisateur
- L'honoraire et les frais de déplacement sont pris en charge par les équipes

2.8 Rapport final

L'organisateur rédige un rapport final et remplit le questionnaire d'évaluation. Ces documents sont à rendre à Swiss Volley au plus tard une semaine après la fin du tournoi. Le rapport final comprend les points suivants:

- Impression générale
- Déroulement sportif
- Restauration/hébergement
- Proclamation des résultats
- Jury de la compétition (incidents)
- Administration
- Divers

SV met un formulaire à disposition.

3 Exigences infrastructures

L'organisateur met à disposition tout le matériel nécessaire au déroulement du tournoi, aménage la salle et est responsable de l'infrastructure durant tout le tournoi (RV, Art. 82 fait foi).

3.1 Terrain de jeu

Deux terrains conformes et un terrain ou une zone d'échauffement sont à disposition. La hauteur de la salle est d'au moins 7 mètres.

La zone libre latérale est d'au moins 150cm entre le terrain et le banc des équipes, la table du marqueur, la zone d'échauffement, etc. La zone libre derrière le terrain est d'au moins 300 cm. Une protection contre les fenêtres pour éviter les éblouissement doit être installée.

Les lignes du terrain doivent être larges de 5cm. Elles doivent être d'une autre couleur que le sol et facilement visible.

Un tableau de points, un téléphone portable, ordinateur ou tablette pour le Live-Ticker (tester la connection en salle !) et un bloc officiel de feuilles de matchs doivent être préparés sur chaque terrain.

Le plan de la salle doit être déposé avec la candidature pour l'organisation du tournoi. Si les conditions souhaitées ne sont pas complètement remplies, l'organisateur doit en discuter avec SV.

SV se réserve le droit d'inspecter l'infrastructure à l'avance.

3.2 Gradins

Un gradin ou une zone pour les spectateurs d'une capacité d'au moins 200 personnes doit être à disposition.

Une tribune avec des places assises si possible jusqu'à la hauteur du terrain est un avantage dans la candidature.

3.3 Zone VIP

L'organisateur peut installer une zone VIP pour ses sponsors et les sponsors de SV. Ceci est cependant facultatif.

3.4 Vestiaires

L'organisateur met à disposition des équipes et des entraîneurs des vestiaires garçons/filles séparés. Plusieurs équipes ou entraîneurs du même sexe peuvent se partager un vestiaire.

L'organisateur met à disposition des arbitres des vestiaires garçons/filles séparés qui peuvent se fermer à clef.

3.5 Salle pour contrôle anti-dopage

Une salle avec au moins une toilette doit être à disposition pour un éventuel contrôle anti-dopage. Cette salle peut également être utilisée que temporairement et être transformée en vestiaire lorsqu'elle n'est pas utilisée.

3.6 Court Layout

SV a fait une proposition de Court Layout. Il peut être modifié après accord obtenu de SV:

<http://www.volleyball.ch/fr/swiss-volley/services/downloads/releve/championnats-suisse/>

Il est obligatoire de placer un drapeau de SV et un drapeau suisse en direction du gradin principal (les drapeaux SV et CH sont mis à disposition par SV). L'organisateur est libre d'accrocher d'autres drapeaux (équipe locale, canton, commune).

Les drapeaux SV et CH sont à renvoyer le lundi suivant le tournoi à SV.

3.7 Système de banderoles

L'organisateur est libre d'utiliser son propre système de banderoles après avoir obtenu l'accord de SV (par exemple compatible avec des banderoles Akylux).

3.8 Ballons

Les ballons de match et les ballons d'échauffement (min. 6 par équipe) sont mis à la disposition par l'organisateur.

3.9 Connection internet

L'organisateur s'assure qu'une connection internet est disponible dans les salles. Cette connection doit être assez performante pour le liveticker sur tous les terrains et pour les médias.

La connection internet peut provenir directement d'un téléphone portable (tester sur tous les terrains) ou d'un W-LAN local. En cas de problème avec ce point, il faut prendre contact rapidement avec Swiss Volley.

3.10 Places de parc

L'organisateur met des places de parc à disposition des équipes (au minimum 2 places de parc par équipe). Il doit également organiser des places de parc pour les officiels. Des places de parcs pour les spectateurs doivent se trouver à proximité de la salle. Les places doivent être signalisées.

3.11 Signalisation

Les accès doivent bien être décrits et signalisés sur place.

4 Organisation en salle

Il est possible qu'une personne occupe plusieurs des fonctions citées ci-dessous, pour autant que le déroulement du tournoi ne soit pas dérangé.

4.1 Responsable de la salle

L'organisateur désigne un responsable de salle pour le jour du tournoi. Cette personne est présente durant tout le tournoi et atteignable par téléphone pour toute question. Le responsable de la salle peut avoir des bénévoles qui l'assistent et leur déléguer certaines tâches.

Les tâches du responsable de la salle sont les suivantes:

- Être à la disposition des équipes et de SV le jour du tournoi en cas de questions (allemand et français);
- Diriger le Technical Meeting pour les équipes;
- Former le jury de compétition;
- Organiser le bon déroulement du tournoi;
- S'occuper des éventuellement cas d'urgences (secours, etc);
- S'assurer et contrôler que le Live-Ticker fonctionne correctement;
- S'assurer du bon déroulement de la cérémonie de clôture;

L'organisateur annonce à SV qui sera le responsable de la salle au minimum une semaine avant le début du tournoi et lui communique son numéro de portable.

4.2 Speaker

L'organisateur fournit un speaker qui s'exprime clairement en français et en allemand (si possible aussi en italien). Le speaker doit être facilement compréhensible dans toute la salle. La sonorisation et le micro doivent être testés à l'avance.

Le speaker dirige le programme. Les tâches du speaker sont les suivantes:

- Souhaiter la bienvenue aux équipes et aux spectateurs;
- Présenter les joueurs avant les deux premiers matchs selon le protocole:
<http://www.volleyball.ch/fr/swiss-volley/services/downloads/releve/championnats-suisse/>
- Passer l'hymne national avant les deux premiers matchs;
- Diriger la cérémonie de clôture (résultats et remise des diplômes des équipes éliminées);

- Tenir informés les équipes et le public durant le tournoi du programme actuel et à venir et des résultats actuels;

4.3 Responsable des médias

L'organisateur définit un responsable des médias (RM).

La plateforme de communication principale est la page Facebook créée par SV. Le RM utilise les Hashtags officiels lors dans ses communiqués. Ceux-ci seront communiqués avant le tournoi par le responsable de la communication de SV.

Les tâches du RM sont les suivantes:

- Assurer la communication externe avant, durant et après le tournoi. Il la coordonne avec le responsable de la communication de SV.
- Finaliser les diplômes avec les photos (modèles de diplômes fournis par SV).
- Envoyer toutes les huit photos d'équipes ainsi que trois photos du tournoi au responsable de la communication de SV. L'organisateur met ces photos gratuitement à disposition (droits d'utilisation compris).

L'organisateur annonce à SV qui sera le responsable des médias au minimum une semaine avant le début du tournoi et lui communique son numéro de portable.

4.4 Photographe

L'organisateur fournit un photographe (peut être la même personne que le responsable des médias).

Ses tâches sont les suivantes:

- Faire une photo d'équipe officielle de chaque équipe avant son premier match;
- Prendre des photos durant le tournoi;
- Durant la cérémonie de clôture, prendre en photo les équipes qui sont qualifiées pour le prochain tour (y compris Silber- ou Gold-Ticket) et des équipes éliminées (y compris diplôme);
- Publier les photos prises rapidement sur la page Facebook.

Les photos doivent être prises en résolution minimum 300dpi.

4.5 Marqueur / Tableau de points / Live-Ticker

L'organisateur convoque les marqueurs, les personnes qui s'occupent de tourner les points et de mettre à jour le Live-Ticker et s'occupe d'avoir des remplaçants si nécessaire (ces trois fonctions peuvent être prises en charge par une seule personne).

4.6 Service d'urgence médicale

L'organisateur annonce au médecin d'urgence ou à l'hôpital de la région que la manifestation aura lieu. Un service de samaritains dans la salle n'est pas obligatoire.

4.7 Sécurité

La sécurité des équipes et des spectateurs doit être assurée et toutes les directives de la ville/du canton doivent être respectées (service de sécurité, etc.). Il est conseillé de prendre contact avec la police locale.

4.7.1 Accès à l'aire de compétition

L'aire de compétition ne peut être pénétrée que par les officiels. D'autres personnes ne sont autorisés à y pénétrer qu'en cas d'urgence et accompagné par le personnel de sécurité ou le responsable de la salle.

5 Prescriptions pour le déroulement

5.1 Inscription des équipes

L'organisateur assure la correspondance du tournoi et doit avoir une adresse e-mail qui est contrôlée quotidiennement.

L'inscription des équipes pour le CHS passe par SV. L'inscription s'effectue dans le VolleyManager avec le login MyIndoor (même login que pour la commande des licences – en général utilisé par le correspondant du club). Les données d'inscriptions sont mises à disposition dans un fichier Excel. Le traitement des inscriptions se fait exclusivement par l'organisateur.

Après le délai d'inscription, SV transmet les données d'inscriptions et les listes d'équipes à l'organisateur des 1e et 2e journées des CHSJ.

5.2 Invitation des équipes

L'organisateur invite les équipes participantes et leur envoie les informations du tournoi.

L'invitation contient:

- Plan des matchs (avec horaires)
- Horaires et lieu du Check-in
- Horaires et lieu du Technical Meeting
- Offre pour repas de midi et possibilité de commande (par e-mail directement à l'organisateur)
- Extraits du RV (voir point 1)
- Indication obligatoire: L'organisateur et SV déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- Offre de la cantine/buvette avec ses prix
- Plan d'accès, places de parc pour équipes et spectateurs

Une copie de l'invitation doit être envoyée à SV. L'envoi de ces informations se fait en français et en allemand, et si possible aussi en italien, le lundi après le délai d'inscription.

5.3 Check-In / licences / listes d'équipes / code de conduite

Lors du Check-in, chaque équipe doit présenter les licences des joueurs et des officiels ainsi que le document «code de conduite» signé.

L'organisateur imprime les listes des équipes et les donne aux headcoachs lors du check-in afin qu'ils les contrôlent et biffent les joueurs en trop (si plus de 12 joueurs sont sur la liste). Lors du Check-in, aucun joueur ne peut être ajouté sur la liste d'équipe ! L'organisateur fait remarquer que les numéros des joueurs ne peuvent plus être modifiés après le check-in.

Le chef des arbitres contrôle les listes d'équipes et les licences correspondantes. Il garde les licences et les rend aux équipes après la cérémonie de clôture.

Si une équipe a oublié le document «code de conduite», l'organisateur lui met une nouvelle feuille à disposition. L'organisateur s'assure que le document a bien été signé par tous les headcoachs des équipes avant de commencer le Technical Meeting.

Si nécessaire, l'organisateur copie les listes d'équipes et les remet au responsable de la relève et/ou à l'entraîneur national. L'organisateur met à jour les listes d'équipes électroniquement (fichier Excel) et les envoie à SV le dimanche soir par e-mail (nsm@volleyball.ch).

5.4 Technical Meeting pour les équipes

Le responsable de la salle effectue deux Technical Meeting avant le tournoi, soit pour 4 équipes à la fois, en fonction du plan des matchs. Lors du technical meeting, les headcoachs des équipes, le chef des arbitres et le

responsable de la salle doivent être présents. Si un représentant de SV est sur place, il effectue le briefing et est à disposition pour toute question.

Contenu du technical meeting:

- Présentation du responsable de la salle, du chef des arbitres et des Headcoaches;
- Explication du déroulement de la compétition et du mode (déroulement et plan du tournoi, déroulement de la cérémonie de clôture, ...)
- Explication du protocole de match (Hymne et présentation des joueurs avant le premier match de chaque équipe, échauffement sur le terrain, échauffement après les phases de groupes, zones WarmUp, ...)
- Règles du jeu (règles particulières pour les filles et garçons M15)
- Formation du jury de la compétition (voir point 5.5)
- Informations générales (restauration, etc.)

Lors de la 2e journée des CHSJ, les équipes sont informées qu'elles peuvent porter le t-shirt du tournoi Ferrero pour l'échauffement.

5.5 Jury de la compétition

L'organisateur forme un jury de la compétition neutre. Celui-ci compte trois membres:

- Le chef des arbitres et
- Deux autres personnes, qui proviennent de régions différentes.

De préférence, ces deux dernières personnes proviennent de régions différentes que la région organisatrice (RV art. 200 al. 1).

Le jury de la compétition prend des décisions tout de suite et définitivement en cas de protets, de confusions et de litiges. Après le tournoi, plus aucun recours n'est possible (RV art. 200 al. 2).

5.6 Feuilles de match et de positions

Les feuilles de match officielles seront utilisées. Lors du premier match, les numéros et noms des joueurs sont inscrits. Les numéros de maillots ne peuvent plus être changés au courant de la journée de tournoi. Après le premier match, uniquement le numéro de maillot doit être inscrit, ainsi que quel joueur/joueuse occupe la position de capitaine et de libéro/libéra.

Les feuilles de match sont à envoyer le lundi après le tournoi au bureau de Swiss Volley.

L'utilisation de feuilles de position est obligatoire. L'organisateur met les feuilles de positions à disposition.

5.7 Service de résultats

Les matchs et leurs résultats doivent être affichés dans la salle ou dans le hall d'entrée de la salle.

L'organisateur s'engage à utiliser le Liveticker mis à disposition par SV. En outre, il communique les résultats de chaque match en ligne via Facebook (max 15min. après la fin de chaque match).

Pour se faire, SV met à disposition un fichier Excel et un lien protégé avec un mot de passe. Les organisateurs doivent y entrer les résultats et renvoyer le fichier le dimanche soir par e-mail à SV (nsm@volleyball.ch).

5.8 Cérémonie de clôture officielle

Le but de la cérémonie de clôture est que les participants et spectateurs en gardent un bon souvenir. Les équipes qualifiées pour le prochain tournoi recevront un « Silber Ticket » (1^e journée) ou un « Golden Ticket » (2^e journée) et toutes les équipes reçoivent un cadeau souvenir lors de la première journée des CHSJ.

Prenant en compte les réactions après les CHSJ de l'année passée, deux cérémonies par tournoi auront lieu en 2018.

- À la fin des phases de groupe, il y a une pause de 30 minutes avant le début des matchs croisés. À ce moment, les 1^{er} et 4^e de chaque groupe sont félicités et les arbitres, entraîneurs et parents remerciés;
- À la fin des matchs croisés, les gagnants et perdants de ces matchs sont félicités et les arbitres, volontaires, entraîneurs et parents encore présents sont remerciés;

Swiss Volley vous donne plus de précisions concernant ces points dans le protocole:

<http://www.volleyball.ch/fr/swiss-volley/services/downloads/releve/championnats-suisse/>

L'organisateur désigne une personne responsable du bon déroulement de ces cérémonies.

5.9 Check-out des équipes

Après la cérémonie de clôture officielle, les équipes reçoivent leurs licences en retour.

6 Restauration

L'organisateur peut tenir une cantine/buvette durant le tournoi. Les prescriptions de marketing sont à respecter. Il est conseillé de proposer des boissons et des snacks, étant donné que les parents des joueurs consomment souvent sur place.

6.1 Équipes

SV conseille aux organisateurs de proposer aux équipes un repas de midi chaud (riche en glucides, facile à digérer) et adapté à l'âge des participants à un prix correct (8 équipes à max. 12 joueurs et 5 officiels = max. 136 personnes).

L'organisateur s'efforce de fixer les horaires des repas corrects en fonction du plan des matchs. Il s'assure que les repas soient rapidement servis. Les coûts sont à la charge des équipes qui commandent les repas.

6.2 Arbitres

L'organisateur est responsable de la restauration des arbitres (repas+boissons). Elle peut être différente de celle des équipes. Il est également possible de donner aux arbitres des bons pour la cantine/buvette.

L'organisateur s'efforce de fixer les horaires des repas corrects en fonction du plan des matchs. Les coûts sont à la charge de l'organisateur.

7 Arbitres

7.1 Convocation

La commission régionale des arbitres (CRA) convoque les arbitres au noms des organisateurs pour la 1e et 2e journée des CHSJ (sauf pour la 2^e journée des M23 -> commission fédérale des arbitres (CFA)) et désigne le chef des arbitres. La CRA et la CFA sont responsables du plan des arbitres et s'assurent que les arbitres connaissent leurs horaires rapidement et qu'ils soient présents.

7.2 Niveau et interventions des arbitres

Voir le tableau sur:

http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/2018_NSM_Schiedsrichter.pdf

7.3 Chef des arbitres

Le chef des arbitres (RV art. 210 et art. 216) doit être un arbitre N3 au minimum et peut s'exprimer au minimum dans les deux langues nationales français et allemand.

Ses tâches sont les suivantes:

- Contact entre les arbitres et l'organisateur;
- Présence lors du Technical Meeting des équipes;
- Membre du jury de la compétition;
- Contrôle des listes d'équipes et des licences;
- Dirige le Technical Meeting des arbitres;
- Détermination de la ligne technique lors du tournoi et contrôle de sa mise en pratique;
- Observation de la performance des arbitres et leur donner un feedback;
- Adaptation du plan si nécessaire (horaires qui ne jouent pas, performance insuffisante, etc.);

7.4 Contrôle des listes d'équipes & licences

Le contrôle des listes d'équipes (amenées par l'organisateur, liste déf. avec max. 12 joueurs et max. 5 officiels) et des licences est effectué par la chef des arbitres. Aucun joueur ne peut être ajouté sur cette liste durant le check-in ou le tournoi.

Catégorie M15:

- licence cadet M15 et plus haute (licence mini M13 pas autorisée (RV art. 38))

Catégorie M17, M19, M23:

- licence juniore ou plus haute (licence mini M13 et jeunesse M15 pas autorisées (RV Art. 38))

En général:

- Joueurs étrangérés transférés en LN ne sont pas autorisés à jouer dans les catégories M15, M17, M19, M23 et ces CHSJ, sauf si les joueurs ont un statut JFL =>RV art. 14 al. 2)
- Un maximum de 3 double licences dans la 2e équipe sont autorisés par équipe. (RV art. 43, al. 3).
- En cas d'une licence manquante, l'art. 85 du RV et l'annexe 15 seront appliqués.
- En cas de transgression des règles, l'équipe peut être disqualifiée, même après le tournoi.
- Les licences seront rendues aux équipes le dimanche après la cérémonie de clôture officielle.

Les équipes ne peuvent pas changer les numéros inscrits sur la liste d'équipe durant le tournoi. Les positions de capitaine et libéro peuvent être déterminées AVANT chaque match (avant le tirage au sort).

L'arbitre doit «comparer» l'identité des joueurs avec leur licence avant chaque match (contrôle visuel licence-joueur) => RV art. 91, al. 2d.

7.5 Feuilles de match et de positions

Voir point 5.6

7.6 Technical Meeting des arbitres

Le chef des arbitres organise le briefing des arbitres obligatoire pour tous les arbitres et pour le responsable de la salle au plus tard 45 minutes avant le début du premier match. Si un représentant de Swiss Volley est sur place, il participe également au briefing et est à disposition pour d'éventuelles questions.

Sont communiqués lors du briefing des arbitres:

- Présentation du responsable de la salle, du chef des arbitres et des arbitres ;
- Répartition des matchs de la journée ;
- Protocole de match pour les différents matchs (1er & 2e match, matchs suivants, matchs croisés) ;
- Règles particulières (M15 filles et garçons) et en discuter avec les arbitres ;
- Ligne technique qui sera sifflée et comparaison des avis des arbitres ;
- Particularités de la salle (anneaux, etc.) ;
- Infos concernant la restauration ;

À la fin de la journée, un petit débriefing a lieu. Le déroulement de la journée y sera discuté et les arbitres seront remerciés de la part de la CRA, de la CFA et de Swiss Volley.

7.6.1 Règles de jeu officielles

Les règles officielles de la FIVB sont en vigueur. Un maximum de 5 personnes a le droit de prendre place sur le banc de l'entraîneur, selon les règles officielles du volleyball:

- Entraîneurs (licenciés): un entraîneur et max. deux entraîneurs assistants
- Personnel médical (sans licences): un physiothérapeute et un médecin

Durant le match, uniquement le headcoach a le droit d'être debout, toutes les autres personnes doivent être assises sur le banc.

7.6.2 Règles spéciales M15

Voir art. 234 + 252

http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/Volleyballreglement_17-18_f.pdf

7.6.3 Discipline

Les officiels sont des modèles pour les joueurs et doivent se comporter de la sorte. Les arbitres sont priés de s'assurer que la discipline est respectée sur le terrain et de l'appliquer grâce aux moyens disciplinaires nécessaires. En cas de récidive, les sanctions prévues dans le règlement seront appliquées.

7.6.4 Indications des responsables de la relève sur la ligne technique

Les joueurs qui se qualifient pour les championnats suisses juniors sont les meilleurs joueurs de leur âge. Nous partons du principe que les joueurs ont de bonnes qualités techniques.

Dans l'intérêt du volleyball suisse, nous souhaitons donc que les arbitres sifflent les fautes techniques de manière conséquente. Ceci dans le but de motiver les joueurs à travailler leurs gestes techniques.

Pour nous, il est important que les balles tenues soient systématiquement sifflées. Un œil critique et basé sur les guidelindes techniques de Swiss Volley doit donc être posé sur les trois situations suivantes:

1. Tenue lors d'une passe haute:

Mouvement des bras vers le bas (contraire à la direction de vol) lors du contact avec le ballon d'une passe haute;

2. Tenue lors de la réception/défense :

Une réception/défense en passe haute avec un long contact du ballon ET le contact du ballon se fait sous le menton ou derrière la tête.

3. Double en passe haute:

Une passe qui tourne beaucoup parce que les mains ou les bras ont été inégalement tendus.

8 Marketing

8.1 Sponsors de la fédération

8.1.1 La Mobilière

La Mobilière (partenaire Awards MVP pour les catégories M15-M23) s'assure l'exclusivité dans la branche des prestations de services complètes d'assurance et de prévoyance (y compris assurances maladies) – sauf Concordia (partenaire Indoor Sports).

Prestations de l'organisateur:

- 1 housse pour caisson par terrain de jeu (livrée par Swiss Volley)
- Présence du logo (Layout MVP) sur Facebook et/ou le site internet de l'organisateur et lien: mobiliere.ch) => graphique pour le site internet livré par Swiss Volley
- Présence du logo (Layout MVP=> livrée par Swiss Volley) dans le programme, si un est produit
- Annonce 1/1 dans le programme de match (livrée par Swiss Volley, si un est produit).

L'agence régionale de «La Mobilière» doit être contactée et informée des CHSJ. La liste des représentants de la Mobilière est mise à disposition par SV.

8.1.2 Ferrero

Aucun intérêt pour un autre fabricant et/ou distributeur de produits dans le domaine de la confiserie, de la ligne blanche, des préparations sucrées à tartiner y compris les confitures et le miel ainsi que les barres de céréales n'a le droit d'être promu d'une manière ou d'une autre.

8.2 Stands de la fédération

SV a le droit de placer 2 stands d'information et de suspendre jusqu'à 4 banderoles par terrain. Les coûts et l'organisation sont à la charge de SV. SV contacte le responsable de l'organisation du tournoi à l'avance.

8.3 Obligation d'informer Swiss Volley

L'organisateur informe SV de l'avancée des préparatifs en permanence. Si SV le juge nécessaire, une séance avec le CO peut être demandée.

9 Médias et communication

9.1 Responsable des médias

Voir point 4.3

9.2 Photographe

Voir point 4.4

9.3 Logos

Les Logos des CHS juniors et de Swiss Volley doivent être présents sur tous les moyens de communication (physiques et électroniques). Veuillez envoyer un bon à tirer à l'avance à nsm@volleyball.ch.

Swiss Volley fourni les logos et les données d'impression.

9.4 Site internet / page Facebook / Hashtags

SV crée une propre page event sur facebook: «CHS Junior». L'organisateur s'assure que toutes les informations nécessaires soient téléchargées rapidement sur la page facebook (photos, résultats etc.). L'organisateur reçoit l'autorisation nécessaire pour accéder à la page. Pour cela, l'organisateur doit annoncer à SV une personne responsable qui recevra l'accès facebook.

L'organisateur est libre de créer un site internet (D/F) en plus de la page Facebook.

SV désigne les Hashtags à utiliser et les communique aux responsables des médias.

10 Finances

10.1 Frais d'inscription / caution

Les frais d'inscriptions s'élèvent à CHF 100.00 par équipe, frais d'arbitres non compris. Si les coûts de location de la salle sont plus élevés que CHF 800.00 pour l'organisateur, celui-ci peut, après discussion avec SV, augmenter les frais d'inscriptions à CHF 150.00 par équipe selon l'annexe 11 du VR.

De plus, chaque équipe doit payer une caution de CHF 300.00 à l'organisateur. La caution sera utilisée en cas de dommages aux installations ou au matériel (perte de ballons), de comportement anti-sportif ainsi que pour les frais des arbitres.

Si une équipe n'est pas présente pour la cérémonie de clôture, une amende de CHF 150.00 lui sera infligée. Ces amendes seront retenues sur la caution et reviennent à l'organisateur.

10.2 Facturation

Les frais d'inscriptions ainsi que la caution sont à payer à l'avance à l'organisateur (acompte).

Après les CHS, l'organisateur établit un décompte clair (y compris frais des arbitres) dans les 14 jours. Le remboursement de la caution des équipes doit se faire dans les 21 jours suivants la 1^{ère} respectivement la 2^e journée des CHS. Les frais d'infrastructures/d'inscriptions ne seront pas remboursés si finalement moins de personnes sont présentes sur place qu'annoncées lors de l'inscription administrative.

10.3 Indemnités du chef des arbitres et des arbitres

Le chef des arbitres ainsi que les arbitres sont dédommagés selon les annexes 12 et 13 du RV.

11 Rappels, sanctions et protêts

Un retrait ou une non-comparution d'une équipe inscrite doit immédiatement être annoncé à Swiss Volley. L'équipe en question recevra une amende de la part de SV de CHF 1'000.00 (RV annexe 15).

Si une équipe n'est pas présente lors de la cérémonie de clôture, une amende de CHF 150.- lui sera infligée. Ces amendes seront retenues sur la caution et reviennent à l'organisateur.

Le jury de la compétition décide en cas de protêts, d'incertitudes et de litiges sur le champ et de manière définitive. Après le tournoi, aucun recours n'est plus possible.

12 Dispositions finales

En cas de problèmes de compréhension en raison de la langue, la version allemande fait foi.

Les tâches et responsabilités qui surviendraient en plus au cours du tournoi mais qui ne sont pas réglées ou pas assez clairement définies dans les directives seront décidées par le jury de la compétition.

Cette directive entre en vigueur le 1er juillet 2017.

13 Contrat

Nous acceptons les directives de Swiss Volley et organiserons la 1e ou la 2e journée des championnats suisses juniors dans une des catégories M15-M23.

13.1 Annulation anticipée du contrat

Dans le cas où l'organisateur ne remplit pas les engagements principaux de ce contrat, SV se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

Club / Organisateur _____

Prénom Nom _____

Lieu et date _____

Signature _____